

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20 h

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

39. Renouvellement de platine LED

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément au transfert de la compétence de l'éclairage public de la commune de VIRE NORMANDIE vers le SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados) et à la délégation du Maire délégué reçue par arrêté du 7 avril 2026, Monsieur le Maire délégué présente le projet de travaux ainsi que le devis du SDEC ENERGIE.

Le coût total estimé des travaux est de 819,98 € TTC, dont la participation communale s'élève à 478,32 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de Maisoncelles la Jourdan du 7 septembre 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal du 17 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De prendre acte que les ouvrages seront réalisés par le SDEC ENERGIE,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement),
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	07
Vote Pour	47	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261006-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Délibération n°2026/09/28/39 du 28 septembre 2026 à 20 h



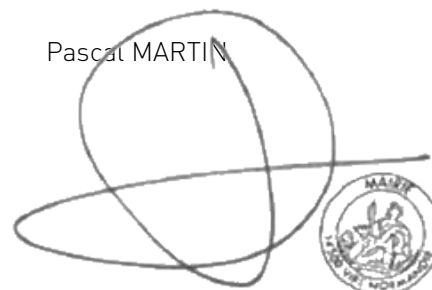
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT
✓ Certifié par ✱ youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.
A circular official seal of the Municipality of Vire Normandie. It features a central emblem with a figure and a shield, surrounded by the text 'MAIRIE' at the top and 'VIRE NORMANDIE' at the bottom.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/39 du 28 septembre 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHELAND Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261006-39-DE

Accusé certifié exact MARCHELAND Patrice

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/39 du 28 septembre 2026 à 20 h

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Mailys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/39 du 28 septembre 2026 à 20 h